



COMMUNIQUE

N° 001/C/CKY/SIGAM/CAB/2026 DU 19 FEVRIER 2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°001/DCE/CKY/SIGAM/CIPM/2026 DU 09 JANVIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE MADAN, DE PORTEE (10 ML) SUR LE TRONCON DE ROUTE BONECK - KIBOUM ET L'AMENAGEMENT DE 8KM DES VOIES D'ACCES (LOT 1) ET LA CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE BOBORONG DE PORTEE (8 ML) SUR LE TRONCON DE ROUTE DIODARE - LALL ET L'AMENAGEMENT DE 7KM DES VOIES D'ACCES (LOT 2), SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°00094//PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH DU 08 JANVIER 2026 DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM & INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Article 1 : Par décision municipale N° 001/DM/CKY/SIGAM/CAB/2026 du 19 février 2026, et suivant la proposition d'attribution du comité Ad Hoc d'analyse des offres du 18 février 2026, les Marchés objet de l'avis de consultation susvisé sont attribués au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Entreprise	Montant de l'offre HTVA (FCFA)	Montant l'offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Lot 1	EBERG SARL Tél : 222 21 80 11	104 158 000	124 208 415	05 mois
Lot 2	EBERG SARL Tél : 222 21 80 11	104 152 195	124 201 493	05 mois

Article 2 : L'attributaire est invité à se présenter dans un délai de sept (07) à compter de la date de diffusion du présent communiqué, au Service des marchés de la Commune de Kon-Yambetta en vue de l'établissement des contrats y relatifs.

Ampliations :
- PREFET/MI ;
- ARMP ;
- DDMINMAP/MI ;
- DDMINTP/MI ;
- Intéressé ;
- Archives/Chrono.

Kon-Yambetta, le 19 février 2026
Le Maire de Commune de Kon-Yambetta
Autorité Contractante)

Mme ETEME Ursule épouse ARROYE BETOU